



Ville de  
**MIONS**

PÔLE ANIMATION DE LA VILLE  
Service des **Sports**

# MINI GOLF

## Parc Mouyon



Après validation du dossier, le matériel sera à récupérer auprès de l'agent Vie Associative.

La restitution du matériel se fera aux horaires d'ouvertures de la Maison des Associations.



Une carte de score vous sera remise lors de votre location de matériel.



La partie se déroulera dans l'ordre chronologique des pistes.

En fonction du nombre d'utilisateurs, vous pouvez commencer à la piste suivante afin d'éviter les temps d'attente.



Le nombre maximal de joueurs est fixé à 4 par pistes. Dans le cas de familles, vous pouvez laisser votre groupe constitué (dans des limites raisonnables) ou vous répartir sur 2 pistes.



Chaque joueur est responsable du matériel qui lui sera remis (clubs, balles).

Chaque utilisateur devra respecter l'environnement du Parc Mouyon et la tranquillité du voisinage. La mairie décline toute responsabilité en cas d'accident.



En signant la charte, vous vous engagez à respecter les conditions d'usages et de pratique du mini-golf.

PRÉNOM : .....

NOM : .....

déclare avoir pris connaissance de la charte et des conditions de jeu.

m'engage à respecter les lieux et le matériel mini-golf mis à disposition.

Fait le : .....

Signature : .....

